

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_24  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 16 décembre 2025**

**3. Affaires financières**

**3.2. Vente de gré à gré MIMENTO (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 22 Membres représentés : 10 Total : 32	Suffrages exprimés : 32  Pour : 32 Contre : 0

**VU** le code de l'éducation en particulier son article L. 712-3 ;  
**VU** les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur, notamment l'article 8.2 ;  
**VU** la délibération du CA du 17 décembre 2024 relative à la vente de ce bien.

Le laboratoire FEMTO-ST a acquis en 2009, via sa plateforme de technologie MIMENTO, un microscope CD-SEM pour une valeur de 50 000 € et un Stepper nikon pour la valeur de 120 600€.

L'ensemble des équipements sont amortis.

Il s'agit de deux équipements d'une ligne pilote qui avaient été achetés d'occasion et qui nécessitent actuellement une remise à niveau. Le cout de cette remise à niveau est estimé au minimum à 300 000€, montant qui ne peut être pris en charge ni par la plateforme MIMENTO, ni par l'établissement.

L'utilisation de ces équipements est également conventionnée avec un partenaire garantissant l'accès à cet ensemble au prix coutant dans le cadre des activités de recherche interne de l'UMLP.

Le laboratoire FEMTO-ST propose de vendre ces deux équipements pour 15 000 € chacun soit un total de 30 000€ à l'entreprise SOITEC avec laquelle la convention d'utilisation existe. Cette vente permettra de pouvoir maintenir l'utilisation de ce matériel dans le cadre de la convention actuelle avec les mêmes conditions, au bénéfice du laboratoire et de l'entreprise.

Les membres présents et représentés du Conseil d'administration approuvent cette mise en vente de gré à gré pour un total de 30 000 €.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

UNIVERSITÉ  
MARIE & LOUIS  
PASTEUR

Besançon, le 16 décembre 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY

Pour le Président et la délégation  
Le Directeur général des services



Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 19 DEC. 2025  
Christophe DE CASTELJAU

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur :

19 DEC. 2025